MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 657-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 657-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS #367 VISANT À INCLURE LES TRAVAUX DE DÉBLAI ET/OU REMBLAI AUX TRAVAUX NÉCESSITANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION ET À PRÉCISER LES DOCUMENTS REQUIS POUR CERTAINES TYPES DE DEMANDES

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 28 avril 2021, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 3 mai 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière